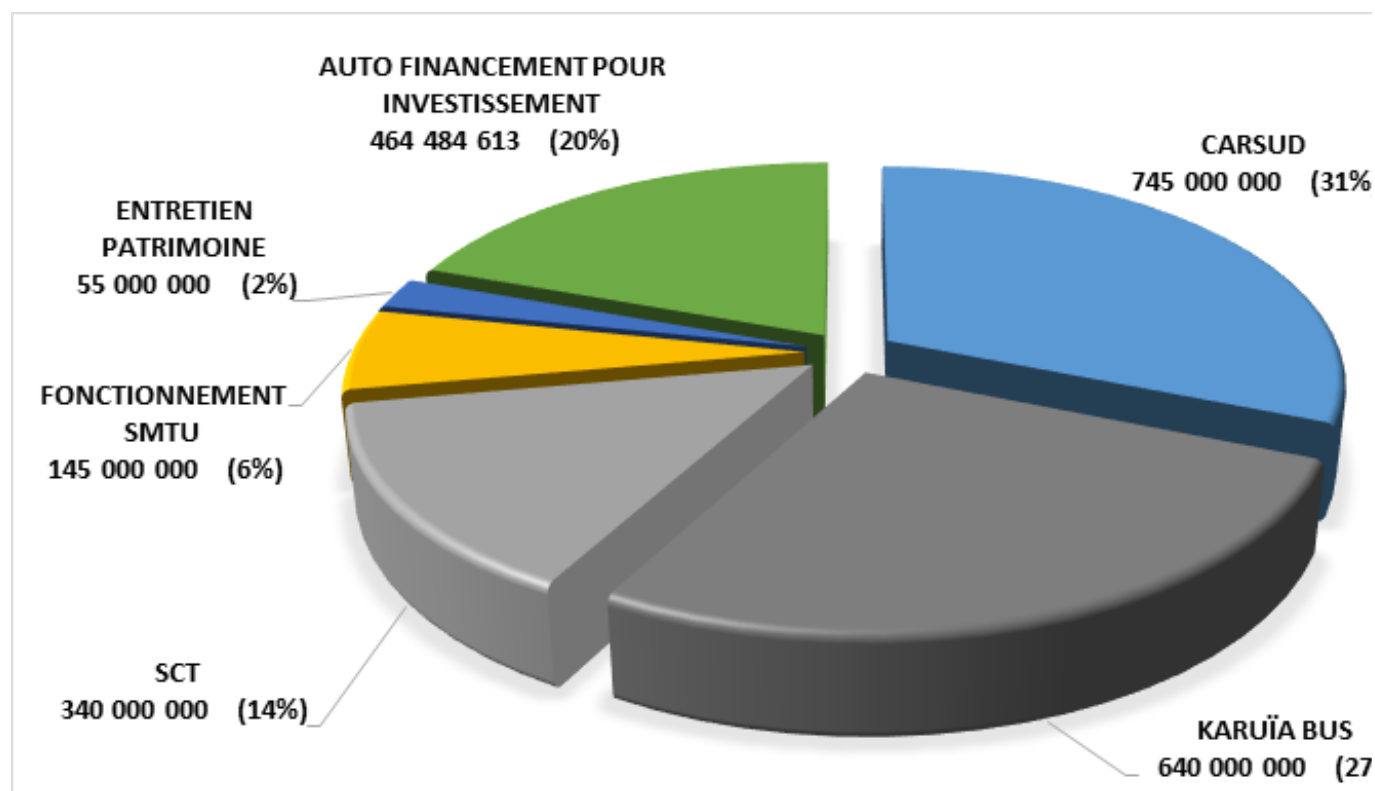


Budget

Présentation du budget du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa



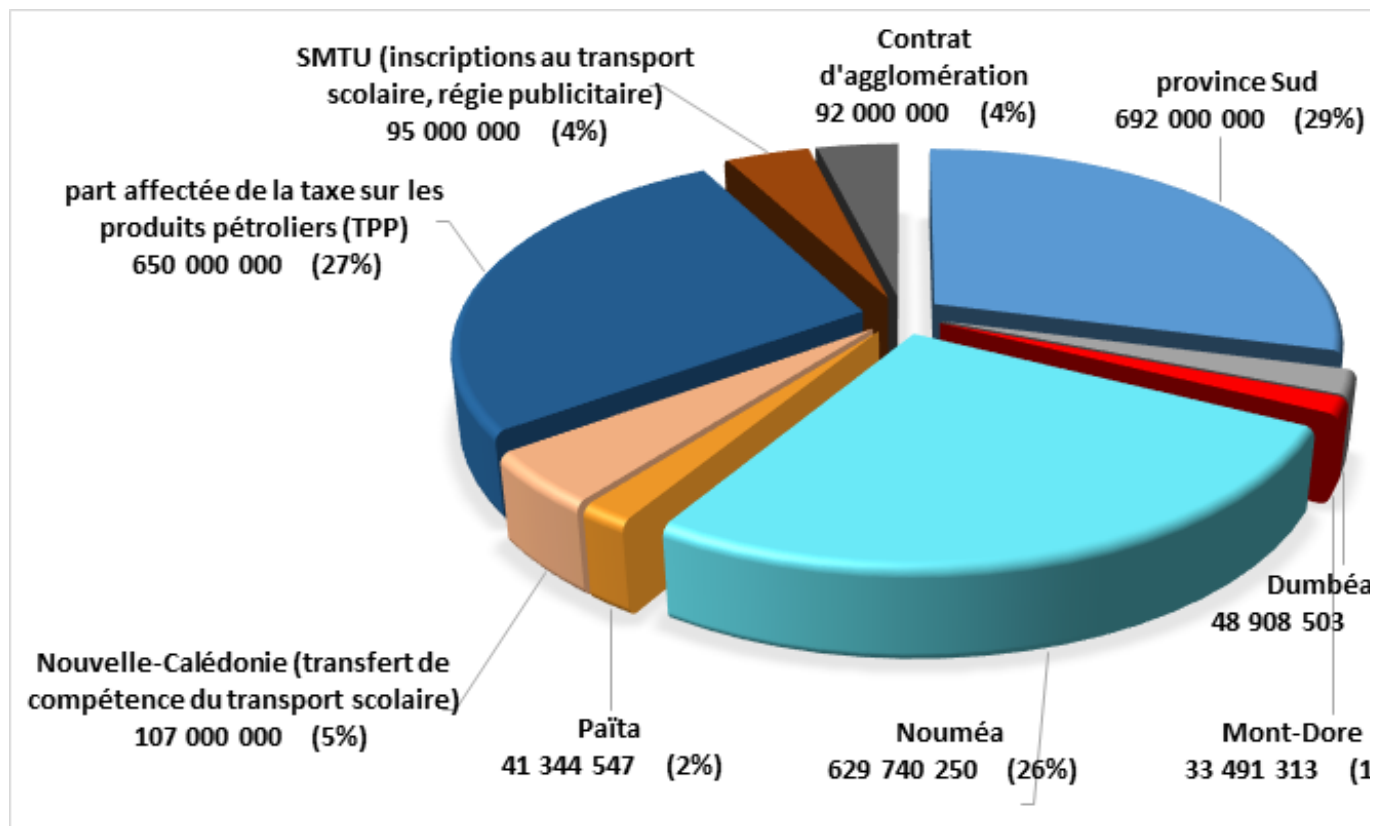
En 2015, les dépenses du SMTU s'élèvent à 2.38 milliards de Francs et se répartissent de la façon suivante :



Pour assurer ses différentes missions, le SMTU dispose d'un financement assuré à hauteur de 2.38 milliards de Francs CFP pour l'année 2015 avec



la répartition suivante :



Une éco-fiscalité pour contribuer à l'amélioration des transports publics en Nouvelle-Calédonie :

Afin de soutenir le secteur des transports en commun, le Congrès a voté la Loi du Pays n°2011-9 du 30 décembre 2011 qui prévoit le principe de l'affectation d'une partie de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP), aux deux syndicats mixtes de transport, **le syndicat mixte des transports urbains (SMTU) qui dessert le grand Nouméa, et le syndicat mixte des transports interurbains (SMTI)**, qui assure les liaisons interurbaines.

La délibération n° 243 du 27 décembre 2012 portant détermination des taux de la taxe sur les produits pétroliers (TPP), et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) a permis d'augmenter ces taux de taxe et de fixer la part des recettes affectées aux deux syndicats mixtes de transport.

- ▶ 2 F/litre pour l'essence auto ;
- ▶ 2,4 F/litre pour le gazole ;

Une autre part est affectée au SMTI (réseau Rai). Afin de ne pas impacter les consommateurs, la partie des taxes affectée aux syndicats mixtes de transport a été intégralement prélevée sur le revenu accordé aux sociétés pétrolières. Dans le même temps, pour faire face à l'évolution prévisible des

besoins en déplacements et répondre aux défis du développement durable, le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa a lancé le projet Néobus. Afin de contribuer au financement de ce projet structurant pour le développement urbain de l'agglomération du Grand Nouméa, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a présenté un projet de hausse de la TPP au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Ce dernier a voté la délibération n°73 du 17 septembre 2015 affectant 4 F supplémentaires par litre pour le gazole au SMTU. Cette contribution a permis au SMTU de boucler le plan de financement des investissements et d'exploitation du futur réseau unique à l'horizon de la mise en service du Néobus. Le principe d'éco-fiscalité permet également d'inciter la population calédonienne à passer de l'usage de la voiture à l'utilisation de transports alternatifs plus respectueux de l'environnement. Via cette éco-fiscalité, la contribution annuelle de la Nouvelle-Calédonie au budget du SMTU s'élève à environ 1,5 milliards de francs Cfp.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- ▶ L'ESSENTIEL
- ▶ MISSIONS